

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00915

Numéro SIREN : 344 067 558

Nom ou dénomination : ATELIER 4

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2018 sous le numéro de dépôt 214

DÉPOT N° A 214 DU

08 JAN. 2018

ATELIER 4
Société à responsabilité limitée
Au capital de 61.000 euros
Siège social : 62 avenue J-F Kennedy
63500 ISSOIRE
344 067 558 RCS CLERMONT-FERRAND

Décisions des associés prises par acte unanime

Les soussignés :

- **La société ATELIER 4 JEAN JACQUES ERRAGNE**
Propriétaire de
Portant les numéros 1 à 1.334, ci **1.334 parts sociales**
- **Monsieur Jean-Louis POURREYRON**
Propriétaire de
Portant les numéros 1.335 à 1.667 et 2.001 à 3.000 **1.333 parts sociales**
- **Monsieur Philippe TIXIER**
Propriétaire de
Portant les numéros 1.668 à 2.000 et 3.001 à 4.000 **1.333 parts sociales**

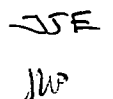
Détenant ensemble la totalité des quatre mille (4000) parts sociales composant le capital de la société.

Agissant en qualité de seuls associés de la société :

➤ **ATELIER 4**
Société à responsabilité limitée
Au capital de 61.000 euros
Siège social : 62 avenue J-F Kennedy - 63500 ISSOIRE
344 067 558 RCS de CLERMONT-FERRAND

En application des dispositions de l'article 16 des statuts stipulant que les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.

Sont convenus à l'unanimité de ce qui suit :

Première Décision – Attribution du fonds libéral d'Issoire à ATELIER 4 JEAN

JACQUES ERRAGNE

La collectivité des associés, décide, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers sociaux ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le Tribunal de Commerce :

De l'attribution, à ATELIER 4 JEAN JACQUES ERRAGNE, associé de la Société, du fonds désigné ci-après :

Un fonds libéral d'architecte, exploité 62 avenue J-F Kennedy - 63500 ISSOIRE pour lequel la société Atelier 4 est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 344 067 558 00041 comprenant :

- Les éléments incorporels, savoir :

- La clientèle attachée audit fonds,
- La mise à disposition de l'ensemble des fichiers, dossiers, archives permettant le suivi de la clientèle,
- Les « références projets » Atelier 4 ;
- Le droit à la jouissance des agencements ;
- Un contrat de crédit-bail mobilier ;
- Le bénéfice du droit au bail professionnel conclu le 15 février 2006 entre la société TPE et la société ATELIER 4 pour les locaux sis à 62 avenue J-F Kennedy - 63500 ISSOIRE

- Les éléments corporels, savoir :

- Les installations, équipements, matériel de bureau, le mobilier professionnel et les meubles meublants garnissant les locaux professionnels et afférents à l'exercice de la profession d'architecte,
- Le matériel de transport

La valeur totale des éléments incorporels et corporels du fonds a été fixée à DEUX CENT MILLE EUROS (200.000 €).

En contrepartie de l'attribution à ATELIER 4 JEAN JACQUES ERRAGNE, des éléments d'actif décrits, la totalité des mille trois cent trente quatre (1.334) parts de la Société détenues par ATELIER 4 JEAN JACQUES ERRAGNE, évaluées à deux cent mille euros (200.000) euros, seront rachetées par la société puis annulées.

La différence entre la valeur nominale des parts sociales d'Atelier 4 qui seront rachetées puis annulées par suite de l'attribution à son profit des éléments d'actif décrits ci-dessus et la valeur d'attribution desdits éléments, soit 179.656,50 euros sera imputée sur les réserves.

Ainsi, le capital d'Atelier 4 sera réduit d'une somme de 20.343,50 euros et ramené de 61.000 euros à 40.656,50.

La collectivité des associés approuve à l'unanimité le projet de réduction de capital par remboursement en nature de la valeur des parts sociales d'Atelier 4, signé concomitamment aux présentes entre Atelier 4 et ATELIER 4 JEAN JACQUES ERRAGNE.

JJE
1/10

Deuxième Décision – Pouvoirs à la gérance

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la Gérance aux fins de :

- constater l'absence d'opposition des créanciers sociaux ;
- réaliser l'attribution des éléments de l'actif social qui vient d'être décidée ;
- procéder au rachat et à l'annulation des parts et en conséquence à la réduction du capital social ;
- procéder à la modification corrélative des statuts.

Troisième Décision – Pouvoirs en vue des formalités

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Quatrième décision - Conservation du présent acte

Les associés décident que la présente décision sera mentionnée, à sa date, au registre des délibérations, avec indication de sa forme, sa nature, son objet et ses signataires, l'acte lui-même étant conservé par la société de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre des délibérations.

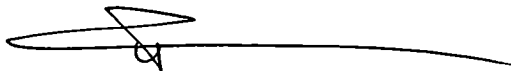
Les Associés

La société ATELIER 4 JEAN JACQUES ERRAGNE

Monsieur Jean-Jacques ERRAGNE, Gérant

Fait à Clermont-Fd

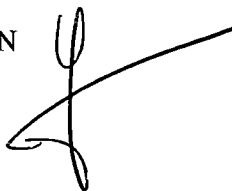
Le 04/01/2018



Monsieur Jean-Louis POURREYRON

Fait à CLERMONT-FD

Le 04/01/2018



Monsieur Philippe TIXIER

Fait à Clermont Fd

Le 04.01.2018.

